

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES

Séance du 19 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20260619-DE_054_2026-DE

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 12/06/2026

Le dix-neuf juin deux mille vingt-six à 21 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

Présents :
11

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Evodie HERAIL, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Daniel FORT, Coralie GOLL ORTIZ, Maryse GARIT, Jonathan MEYNADIER

Votants : 11

Pour : 11

Représentés :

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Suzy MARTIN

Objet : Demande d'une étude pour le déploiement d'une borne de recharge pour véhicule électrique dans le village de Rousses avec le SDEE 48 - DE_054_2026

Monsieur le Maire présente la proposition du SDEE 48 pour l'installation d'une borne équipée de deux points de charge pour véhicule électrique dans le village de Rousses.

Le SDEE 48 s'occupe de toutes les étapes du projet (études, fourniture et pose de la borne, travaux de génie civil et câblage nécessaires au raccordement de la borne, branchement Enedis, signalétiques horizontale et verticale et aménagement des deux places de stationnement à réserver pour la recharge électrique). Sur le montant total des travaux, il serait demandé une participation de la commune de 20 %. Ainsi qu'une participation annuelle au fonctionnement qui serait de 300 € TTC / an.

Le Conseil municipal doit se prononcer pour décider de lancer les études pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique dans le village de Rousses. Il faut aussi se prononcer sur le type de borne que nous souhaitons mettre en place :

- Borne standard : de faible puissance (7 à 22 kW) qui délivre du courant alternatif ;
- Borne mixte : équipée d'une prise de recharge en courant alternatif (22 kW), et une prise en courant continu (25 à 36 kW) permettant une recharge plus rapide.

Au regard de ce qu'il précède, il est proposé au Conseil municipal de demander au SDEE 48 une étude pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique dans le village de Rousses avec une borne de type mixte (faisabilité, aménagements nécessaires, plan de financement).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander au SDEE 48 une étude pour l'installation d'une borne de recharge mixte pour véhicule électrique dans le village de Rousses et établir un devis des travaux et des frais annuels.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette demande au SDEE 48.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/07/2026
et publié ou notifié
le 15/07/2026

Le secrétaire de séance
Suzy MARTIN

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

